
Relevé des propositions de la séance du 14 juin 2022

Le 10 juin 2022 à 14 heures 30, les membres de la commission spécialisée « Développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours » se sont réunis, à l'Hôtel du Département, espace Cassin, sous la co- présidence de Madame Christelle RIGOLOT, présidente de la commission et de Monsieur Yves KRATTINGER, président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône.

Etaient présents :

Membres élus du Conseil d'administration du SDIS

- Madame Marie-Claire FAIVRE, conseillère départementale du canton d'Héricourt 1,
- Monsieur Jean-Claude GAY, conseiller départemental du canton de Marnay,
- Monsieur Jérôme LALLEMAND, maire de Grattery,
- Madame Carme FRIQUET, conseillère départementale du canton de Scey/Saône et St Albin ,
- Monsieur Gilles MARSOT, représentant la communauté de communes du Pays de Lure,
- Monsieur Gabriel CHARBONNIER, représentant le syndicat de la Rive de l'Ognon.

Partenaires extérieurs

- Monsieur Joffrey BOUTOILLE, directeur HSN,
- Monsieur Frédéric VOYNET, DSI du conseil départemental de la Haute-Saône,
- Monsieur Damien RENAUD, représentant le SIDPC de la préfecture de la Haute-Saône.

Personnels de l'établissement

- Colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours,
- Colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours,
- Commandant Stéphane DENIZOT, chef du groupement opération et transformation numérique,
- Lieutenant Laurent BOSCHAT, chef du service mise en œuvre opérationnelle,
- Lieutenant Franck BONNOTTE, chef du CTA-CODIS,
- Monsieur Jérôme BEURTHEY, coordinateur SIC,
- Monsieur David KLOPOCKI, chef du service informatique.

Etaient absents :

Partenaires extérieurs

- Monsieur Jean-Yves JACQUES, chef du SIDSIC de la préfecture de la Haute-Saône,
- Monsieur Stéphane LITZLER, représentant le SAMU 70 et le SAU du GH 70.

Après avoir fait l'appel des membres, le président KRATTINGER donne la parole aux membres de la direction du SDIS. Au cours de la réunion, le colonel HELLEU, directeur du SDIS, le colonel JESER, directeur adjoint du SDIS et le commandant DENIZOT, chef du groupement opération et transformation numérique prennent tour à tour la parole pour présenter les sujets inscrits à l'ordre du jour à savoir :

- Le projet de système d'information opérationnel (SIOp),
- La gestion numérisée de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et le développement de l'application "ACQUI 70",
- La nouvelle fiche bilan "Secours et Soins d'Urgence aux Personnes" numérique,
- Le service "Le Bon Samaritain".

S'agissant du projet de système d'information opérationnel (SIOp).

Le colonel JESER rappelle le niveau d'obsolescence technique et fonctionnelle de notre système opérationnel actuel et l'absolue nécessité de passer par une solution palliative transitoire dans l'attente du système unifié NexSIS 18-112 dont le déploiement a pris énormément de retard.

Face à la complexité du projet, la commission spécialisée "développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours" avait validé lors de sa première réunion le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

C'est dans ce cadre qu'un appel à la concurrence dont l'objet est la « fourniture de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un système d'information opérationnel (SIOp) au profit du SDIS 70 » a été publié.

L'AMO se déroulera en trois phases :

- 1- Rédaction des pièces du marché,
- 2- Accompagnement dans le processus d'attribution,
- 3- Assistance à la mise en œuvre jusqu'à la vérification du service régulier.

4 plis sont parvenus dans les délais au SDIS par voie dématérialisée.

Sociétés
MAZARS BFC - 9 rue Madeleine Bres - BP 1543 - 25 000 Besançon
CAP CONSULTING - 28 rue docteur Carrier - 69 008 Lyon
LSI SERVICE - 28 avenue du Général De Gaulle - 69 410 Champagne Au Mont d'Or
CABINET ACTEIS MANAGEMENT - 18 rue Louis Plantier - 69 500 Bron

Le colonel JESER indique que l'analyse des offres s'est déroulée les 13 et 14 juin 2022 et qu'à l'issue, l'offre de la société CAP Consulting est arrivée en tête. Le marché d'AMO lui est donc attribué pour un montant d'offre retenu de 37 000 € HT. Cette société, connue et reconnue au sein des SDIS de France, détient une solide expérience dans le domaine des SIOp.

Le colonel HELLEU précise que les éléments concernant l'attribution de ce marché ont été présentés aux membres de la CAO pour leur parfaite information.

Le colonel JESER reprend les grandes lignes du calendrier prévisionnel de déploiement du futur SIOp avec notamment :

- La notification du marché d'AMO le 26 juin 2022,
- La rédaction des pièces du marché jusqu'à fin août,
- Le dépôt des dossiers de fin août à fin septembre,
- L'analyse des offres sur les mois d'octobre et novembre,
- L'attribution du marché mi décembre,
- Le déploiement dès le 1^{er} janvier 2023.

Le colonel JESER précise que l'objectif du SDIS est une migration vers le nouveau SIOp le plus rapidement possible et au plus tard le 1^{er} juillet 2024.

Aucune proposition particulière relative à ce sujet n'est formulée.

S'agissant de la gestion numérisée de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et du développement de l'application "ACQUI 70",

Le commandant DENIZOT présente l'application « ACQUI 70 », outil de gestion de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires développé en interne. Il revient sur la genèse du produit et sur son parcours chaotique jusqu'à ce début d'année où, sous l'impulsion du DDSIS, le service SIC a repris son développement, l'a fortement amélioré et où une stratégie de déploiement et de suivi a été mise en œuvre.

Malgré tout, ACQUI 70 demeure limité dans les fonctionnalités et ne peut s'apparenter aux outils existants sur le marché des SIOp. Il améliore toutefois nettement la qualité de la réponse opérationnelle du SDIS dans l'attente du futur SIOp.

Le commandant DENIZOT revient sur les avantages d'un tel outil :

- Pour le SPV :
 - Seuls les personnels nécessaires se rendent à la caserne (optimisation, motivation, sécurité),
 - Atout et transparence auprès des employeurs,
 - Meilleure implication des SP éloignés du centre.
- Pour le CODIS :
 - Connaissance du potentiel humain des CIS,
 - Meilleure réponse opérationnelle (pas de retard à l'engagement),
 - Amélioration du temps moyen d'arrivée sur les lieux,
 - Outil de supervision du CODIS permettant de réajuster les engagements opérationnels.

Le colonel HELLEU explique que même si le dispositif est largement perfectible, il permet aujourd'hui au CODIS d'anticiper sur les défauts d'engagement par manque de personnels et ainsi de gagner de précieuses minutes.

Les prises de paroles qui s'en suivent montrent bien la bonne compréhension des membres de la commission de l'utilité d'un tel outil. Le prochain SIOp intégrera un outil de gestion de la disponibilité des SPV ultra performant.

Le président KRATTINGER met en exergue la volonté d'amélioration continue du SDIS de la Haute-Saône au profit de la population.

Aucune proposition particulière relative à ce sujet n'est formulée.

S'agissant de la nouvelle fiche bilan "Secours et Soins d'Urgence aux Personnes" numérique

Bien qu'essentiellement du ressort de la commission spécialisée « secours et soins d'urgence aux personnes », le projet de numérisation des fiches bilan s'inscrit parfaitement dans la transformation numérique du SDIS et conserve donc un aspect technique qui intéresse la commission spécialisée "développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours".

C'est pourquoi, le directeur fait un point sur l'état d'avancée du dossier. Il précise que l'expérimentation réalisée dans plusieurs casernes a permis de finaliser la fiche « bilan numérique ». Le SDIS attend maintenant la mise en service du VPN pour l'échange de données numériques qui a fait l'objet d'un conventionnement avec GRADES. Ce VPN devrait être effectif mi-juillet. Une réunion avec le GH 70 fin juin permettra de préparer la réception des bilans numériques.

Aucune proposition particulière relative à ce sujet n'est formulée.

S'agissant du service « Le bon samaritain »

Le commandant DENIZOT présente le service « Le bon samaritain » et sa vocation initiale mais surtout les orientations prises par le SDIS depuis le mois de mars 2022.

Il indique en effet que le SDIS de la Haute-Saône a choisi d'engager des bons samaritains sur un panel de détresses beaucoup plus large.

Ainsi les bons samaritains peuvent être alertés pour :

- ✓ Les arrêts cardiaques sur VP,
- ✓ Les arrêts cardiaques à domicile,
- ✓ Les accidents sur la voie publique,
- ✓ Les hémorragies,
- ✓ Les autres urgences médicales,
- ✓ Les personnes inconscientes,
- ✓ Les incendies.

Il indique que les bons samaritains sont sollicités selon leurs qualifications.

Il détaille ensuite le nombre de sollicitations et de réponses sur les dernières années. Le constat est sans appel : d'une sollicitation et d'une réponse quasi nulle, nous sommes passés à 51 réponses pour 183 déclenchements depuis le début du mois mars 2022.

Le commandant DENIZOT conclut en déplorant la faiblesse des effectifs (1216 bons samaritains) malgré toute la promotion faite par le SDIS 70.

Monsieur VOYNET, DSI du Conseil départemental, et monsieur BOUTOILLE, directeur de Haute-Saône numérique (HSN), proposent à la commission de présenter l'étude réalisée sur le raccordement de 6 sites du SDIS 70 à la fibre et sur l'intégration du SDIS 70 au GFU.

L'étude montre que le raccordement des casernes de Lure, Luxeuil, Gray, Héricourt, Saint-Loup et Héricourt est techniquement réalisable. Le coût des travaux de génie civil et de déploiement de la fibre avoisinerait les 80 000 €. Monsieur BOUTOILLE indique que le raccordement des six premiers sites pourrait être effectif d'ici la fin de l'année 2022.

Le SDIS devra s'acquitter de la location des fourreaux de l'opérateur Orange dont le montant est à préciser.

Le président évoque la possibilité de raccorder l'ensemble des CIS à plus ou moins longs termes. Monsieur BOUTOILLE précise tout de même la nécessité d'étudier précisément l'aspect juridique de l'intégration du SDIS au GFU mais que ceci ne devrait pas présenter de difficultés. Il exprime la volonté d'HSN d'agir rapidement et de se tourner vers d'autres partenaires.

Le président KRATTINGER clôt la séance après avoir remercié le SDIS pour le travail accompli au service de la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45